



## Assemblée générale Vendredi 13 Octobre 2023.

Chères amies randonneuses,  
Chers amis randonneurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à notre traditionnelle Assemblée Générale qui se tiendra le **Vendredi 13 Octobre 2023 à 20 h 30 au CEP du Prieuré de Saint-Péray, dans le chai au rez-de-chaussée.**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 / Rapport moral du président pour la saison 2022 - 2023.
- 2 / Rapport financier de la Trésorière pour la saison 2022 - 2023.  
Budget prévisionnel pour la saison 2023 - 2024.  
Montant de la cotisation 2024 - 2025.
- 3 / Vote du quitus sur la gestion 2022 - 2023.
- 4 / Renouvellement du tiers du conseil d'administration.

Vous avez plus de deux années d'adhésions ininterrompues au Club de randonnée « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais », votre candidature est à envoyer par écrit en courrier postal au président avant le **Vendredi 29 Septembre 2023** à :

« LEI ESCLOPS Saint-Pérollais » Mairie de Saint-Péray - 07130 Saint-Péray  
(Voir courrier annexe « Appel à candidature »)

- 5 / Questions diverses et interventions des invités.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire Chères amies randonneuses et Chers amis randonneurs, à l'assurance de mon dévouement et de ma sincère amitié.

Jean-Jacques DURAND, Président de « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais »

**Nous clôturerons notre soirée par le verre de l'amitié !**



**Pouvoir pour l'Assemblée Générale « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais »  
Du 13 Octobre 2023.**

Je soussigné(e) .....

Membre de l'association « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais », constitue pour mandataire :

Mr / Mme.....à me représenter à l'Assemblée

Générale ordinaire du **13 OCTOBRE 2023** à 20H30 au CEP du Prieuré de 07130 Saint-Péray, à prendre part à toutes les délibérations et voter les résolutions visées à l'ordre du jour.

Fait à ..... le .....2023. Signature :